

**Faculté de santé publique
Département des sciences infirmières**

Guide des études

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction	4
II. Identification de la formation du 1^{er} cycle - Licence en sciences infirmières.....	4
III. Organisation de la formation du 1^{er} cycle.....	5
1. Introduction.....	5
2. Finalité de la formation.....	6
3. Maquette de la formation.....	6
4. Méthodes d'enseignement	9
5. Modalités d'évaluation des apprentissages.....	10
IV. Règlement des études du 1^{er} cycle	10
1. Éligibilité pour la formation et Conditions d'admission.....	10
2. Assiduité aux enseignements théoriques	11
3. Assiduité aux enseignements cliniques	11
V. Identification de la formation du 2^{ème} cycle- Master en sciences infirmières.....	12
VI. Organisation de la formation du 2^{ème} cycle.....	13
1. Introduction	13
2. Finalité de la formation.....	13
3. Maquette de la formation.....	13
4. Méthodes d'enseignement	14
5. Modalités d'évaluation des apprentissages.....	15
VII. Règlement des études du 2^{ème} cycle	15
1. Éligibilité pour la formation et Conditions d'admission.....	15
2. Assiduité aux enseignements.....	15
VIII. Évaluation des enseignements par les étudiants	16
IX. Corps enseignant.....	16
X. Corps administratif.....	16
XI. Partenariats et Mobilité étudiante	17

Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour seul but de faciliter la lecture du texte et n'a aucune intention discriminatoire.

I. Introduction

Mission de l'Université Antonine

L'Université Antonine est une institution libanaise et catholique, dédiée à développer les talents des jeunes dans la joie de la vérité. Elle les accompagne dans la construction des savoirs, savoir-faire et savoir-être leur permettant de devenir des femmes et des hommes qualifiés au service de la société. Elle accomplit cette mission dans l'exigence de l'excellence, la rectitude éthique et le respect de la diversité. Elle promeut une recherche scientifique contextualisée et un professionnalisme animé par l'innovation.

Mission du Département des sciences infirmières

Le Département des sciences infirmières (DSI), a pour mission de former des infirmières et des infirmiers polyvalents, autonomes, responsables, capables d'initiative et d'adaptation.

II. Identification de la formation du 1^{er} cycle - Licence en sciences infirmières

Faculté	Faculté de santé publique
Département programmatique	Département des sciences infirmières
Programme de formation	Licence en sciences infirmières
Cycle d'études	Licence, cycle 1
Secteur disciplinaire des études	Santé -sciences infirmières
Nombre total de crédits de matières à valider à l'issue de la formation	105 crédits

III. Organisation de la formation du 1^{er} cycle

1. Introduction

La formation visée par le programme de Licence en sciences infirmières permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances, des compétences et des aptitudes. Elle vise à le doter d'une réflexion critique et d'une maturité professionnelle nécessaires pour assumer des responsabilités dans le domaine de la santé individuelle et collective. L'infirmier joue un rôle primordial dans le secteur de la santé. Il est un partenaire clé dans l'intégration des soins centrés sur la personne et la collectivité et travaille en étroite collaboration avec l'équipe multidisciplinaire. L'infirmier diplômé est un professionnel de santé polyvalent apte à exercer dans le domaine hospitalier et extrahospitalier. Les fonctions infirmières englobent la fonction de soins, d'éducation, de collaboration, de coordination et de supervision. En vertu de la loi (décret n° 1655) qui régit la profession, l'infirmier doit adhérer à l'Ordre des Infirmières et Infirmiers au Liban.

Au terme de six semestres d'études et la validation de 105 crédits, l'étudiant obtiendra le diplôme de Licence en sciences infirmières, qui autorise l'exercice de la profession après admission au Colloquium et inscription à l'Ordre des Infirmiers et Infirmières au Liban. Le diplôme de Licence en sciences infirmières prépare l'étudiant à des postes de responsabilité dans l'administration des soins infirmiers en milieu hospitalier et extrahospitalier :

Milieu hospitalier :

- médecine (hématologie, endocrinologie, pneumologie, néphrologie,...) ;
- chirurgie (digestive, cardio-vasculaire, orthopédique, urologique,...) ;
- pédiatrie / néonatalogie ;
- maternité ;
- soins intensifs ;
- services médico-techniques (urgences, bloc opératoire, imagerie médicale, cathétérisme, radiothérapie,...).

Milieu extrahospitalier :

- services médico-sociaux ;
- milieu scolaire ;
- centres pour personnes âgées ;
- crèches ;
- assurances.

2. Finalité de la formation

La formation professionnelle en sciences infirmières est une formation par alternance entre théorie et pratique. Au terme de cette formation, l'étudiant sera capable :

- d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les besoins de santé de la personne et de la collectivité ;
- de développer ses aptitudes à agir efficacement au sein de l'équipe multidisciplinaire de la santé, notamment dans la prestation des soins :
 - préventifs ;
 - curatifs ;
 - de réhabilitation.
- de favoriser une pratique réflexive dans la prestation de l'ensemble des soins qu'impliquent la promotion, le maintien et la restauration de la santé ;
- de développer sa faculté d'adaptation aux divers lieux d'exercice, en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

3. Maquette de la formation

Code	Matières de l'université	COB	CEL
TCEO 101-FC10	Techniques de communication orale et écrite I	3	
TCEO 102-FC10	Techniques de communication orale et écrite II	3	
Selon choix	Langues spécialisées (liste déroulante)		3
ETHI701-FC00	Bioéthique, déontologie et législation	3	
OSAP101-FC00	Outils de soutien à l'apprentissage	3	
SCOP301-AC00	Actions citoyennes		1
ANTH102-FC00	Anthropologie		2
		12	6

Total = 18 crédits (17.15%)

Code	Matières de la faculté	COB	CEL
SFON101-FC00	Fondements en sciences biomédicales	2	
BIOL101-FC00	Biologie et microbiologie	3	
ANAT101-FC00	Anatomie et physiologie 1	3	
ANAT102-FC00	Anatomie et physiologie 2	3	
STAT101-FC00	Statistiques et épidémiologie	2	
PHAR101-FC00	Pharmacologie	2	
PATH101-FC00	Pathologies générales et spéciales I	3	
PATH102-FC00	Pathologies générales et spéciales II	3	
PATH103-FC00	Pathologies générales et spéciales III	2	
PATH104-FC00	Pathologies générales et spéciales IV	2	
SECO101-FC00	Secourisme	3	
		28	0

Total = 28 crédits (26.66%)

Code	Matières de spécialisation	COB	CEL	STAGE
RAID101-FC00	Relation d'aide et soins infirmiers	3		
EXCL101-FC00	Examen clinique	2		
PATH105-FC00	Pathologies générales et spéciales en gynécologie, en périnatalité et en pédiatrie	3		
MSOI101-FC00	Méthodologie et pratique des soins infirmiers fondamentaux 1	3		
MSOI102-FC00	Méthodologie et pratique des soins infirmiers fondamentaux 2	3		
PSOI101-FS10	Pratique des soins infirmiers fondamentaux 2	0		135 heures
MSOI104-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés I	3		
PSOI103-FS01	Pratique des soins spécialisés I	0		90 heures
MSOI105-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés II	3		
PSOI104-FS01	Pratique des soins spécialisés II	0		135 heures
MSOI107-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés III	3		
PSOI106-FS01	Pratique des soins spécialisés III	0		135 heures
MSOI109-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés IV	3		
PSOI108-FS01	Pratique des soins spécialisés IV	0		135 heures
MSOI106-FC00	Méthodologie et pratique des soins en situation critique	2		
PSOI105-FS01	Pratique des soins en situation critique	0		90 heures
MSOI110-FC00	Méthodologie et pratique des soins en psychiatrie	3		
PSOI109-FS01	Pratique des soins en psychiatrie	0		90 heures
MSOI112-FC00	Méthodologie et pratique des soins en gynécologie, en périnatalité et en pédiatrie	3		
PSOI110-FS01	Pratique des soins en gynécologie en périnatalité et en pédiatrie	0		135 heures
MSOI103-FC00	Méthodologie et pratique des soins en santé communautaire	3		
PSOI102-FS01	Pratique des soins en santé communautaire	0		90 heures
MSOI108-FC00	Méthodologie et pratique des soins aux personnes âgées	2		
PSOI107-FS01	Pratique des soins aux personnes âgées	0		90 heures
MRCH601-FC00	Processus de recherche en sciences infirmières	3		
PLSO101-FC00	Planification des soins	3		
SFAM101-FC00	Santé familiale et pratique infirmière	2		
PSYC501-FC00	Fondements psychologiques des soins infirmiers	3		
GSOI101-FC00	Introduction à la gestion des soins et Leadership	3		
DINF101-FC00	Discipline infirmière	3		
MEMO201-FM30	Mémoire de fin d'études	3		
STAP501-FS00	Stage d'introduction à la profession infirmière	0		135 heures
STAP502-FS00	Stage professionnel en sciences infirmières	0		168 heures
STAP503-FS00	Stage d'intégration professionnelle	0		550 heures
	Total = 59 crédits (56.19%)	59	0	

Total du nombre d'heures de stage =1978 heures

Total = 105 crédits

Programme Licence en sciences infirmières (105 crédits)

TCEO 101-FC10	Techniques de Communication écrite et orale I (3 cr.)
TCEO 102-FC10	Techniques de Communication écrite et orale II (3 cr.)
EXCL101-FC00	Examen Clinique (2 cr.)
ETHI701-FC00	Bioéthique, Déontologie et législation (3 cr.)
OSAP101-FC00	Outils de soutien à l'apprentissage (3 cr.)
SFON101-FC00	Fondements en sciences biomédicales (2 cr.)
BIOL101-FC00	Biologie et Microbiologie (3 cr.)
ANAT101-FC00	Anatomie et physiologie 1 (3 cr.)
ANAT102-FC00	Anatomie et physiologie 2 (3 cr.)
STAT101-FC00	Statistiques et Epidémiologie (2 cr.)
PHAR101-FC00	Pharmacologie (2 Cr.)
PATH101-FC00	Pathologies générales et spéciales I (3 cr.)
PATH102-FC00	Pathologies générales et spéciales II (3 cr.)
PATH103-FC00	Pathologies générales et spéciales III (2 cr.)
PATH104-FC00	Pathologies générales et spéciales IV (2 cr.)
SECO101-FC00	Secourisme (3 cr.)
RAID101-FC00	Relation d'aide et soins infirmiers (3 cr.)
PATH105-FC00	Pathologies générales et spéciales en gynécologie, en périnatalité et en pédiatrie (3 cr.)
MSOI101-FC00	Méthodologie et pratique des soins infirmiers fondamentaux 1 (3 cr.)
MSOI102-FC00	Méthodologie et pratique des soins infirmiers fondamentaux 2 (3 cr.)
MSOI104-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés I (3 cr.)
MSOI105-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés II (3 cr.)
MSOI107-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés III (3 cr.)
MSOI109-FC00	Méthodologie et pratique des soins spécialisés IV (3 cr.)
MSOI106-FC00	Méthodologie et pratique des soins en situation critique (2 cr.)
MSOI110-FC00	Méthodologie et pratique des soins en Psychiatrie (3 cr.)
MSOI112-FC00	Méthodologie et pratique des soins en gynécologie en périnatalité et en pédiatrie (3 cr.)
MSOI103-FC00	Méthodologie et pratique des soins en Santé communautaire (3 cr.)
MSOI108-FC00	Méthodologie et pratique des soins aux personnes âgées (2 cr.)
MRCH601-FC00	Processus de recherche en Sciences Infirmières (3 cr.)
PLSO101-FC00	Planification des soins (3 cr.)
SFAM101-FC00	Santé familiale et Pratique infirmière (2 cr.)
PSYC501-FC00	Fondements psychologiques des soins infirmiers (3 cr.)
GSOI101-FC00	Introduction à la gestion des soins et Leadership (3 cr.)
DINF101-FC00	Discipline Infirmière (3 cr.)

Selon le niveau	Langues spécialisées (3 cr.)
SCOP301-AC00	Actions Citoyennes (1 cr.)
ANTH102-FC00	Anthropologie (2 cr.)
PSOI101-FS10	Pratique des soins infirmiers fondamentaux 2 (135 heures)
PSOI103-FS01	Pratique des soins spécialisés I (90 heures)
PSOI104-FS01	Pratique des soins spécialisés II (135 heures)
PSOI106-FS01	Pratique des soins spécialisés III (135 heures)
PSOI108-FS01	Pratique des soins spécialisés IV (135 heures)
PSOI105-FS01	Pratique des soins en situation critique (90 heures)
PSOI109-FS01	Pratique des soins en Psychiatrie (90 heures)
PSOI110-FS01	Pratique des soins en gynécologie en périnatalité et en pédiatrie (135 heures)
PSOI102-FS01	Pratique des soins en Santé communautaire (90 heures)
PSOI107-FS01	Pratique des soins aux personnes âgées (90 heures)
STAP501-FS00	Stage d'introduction à la profession infirmière (135 heures)
STAP502-FS00	Stage professionnel en Sciences Infirmières (168 heures)
STAP503-FS00	Stage d'intégration professionnelle (550 heures)
MEMO201-FM30	Mémoire de fin d'études (3 cr.)

Répartition théorie - pratique

1^{ère} année	• S1 = Cours théorique + pratique au laboratoire • S2 = Cours théorique + stage
2^{ème} année	• S1 = Cours théorique + stage • S2 = Cours théorique + stage
3^{ème} année	• S1 = Cours théorique + stage • S2 = stage payé

4. Méthodes d'enseignement

Les méthodes d'enseignement au DSI sont centrées sur l'étudiant. À travers les différentes méthodes de cette liste non exhaustive, l'étudiant mobilise le savoir fourni par l'enseignant pour atteindre les acquis d'apprentissage définis dans le syllabus de l'unité d'enseignement :

- exposé magistral ;
- travail de groupe ;
- travail personnel – projet ;
- enseignement interactif ;
- jeux de rôle ;

- démonstration ;
- simulation ;
- études de cas ;
- discussion en groupe ;
- enseignement clinique (Laboratoire – Terrain de stage) ;
- travaux pratiques, etc.

5. Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation des connaissances par des examens partiels et finaux.
- Évaluation du jugement clinique par les études de cas sur des situations réelles.
- Évaluation du lien entre la théorie et la pratique à partir des :
 - o discussions en groupe ;
 - o analyses d'articles professionnels.
- Préparation et présentation des exposés en classe.
- Soutenance des projets de fin d'études.
- Évaluations formatives et sommatives dans les terrains de stage.
- Appréciations de stages.
- Rapport de stages.
- Évaluation sommative durant la mise en situation professionnelle.

IV. Règlement des études du 1^{er} cycle

1. Éligibilité pour la formation et Conditions d'admission

- Le programme de Licence en sciences infirmières s'adresse aux étudiants francophones titulaires d'un **Baccalauréat** Libanais ou d'un diplôme équivalent. Outre **l'entretien oral, un test de positionnement** en langues sera effectué. Le niveau requis est la validation du B1.1 en français (test de positionnement B1.2). En fonction du positionnement à l'entrée, des remédiations linguistiques hors cursus (+ 3 crédits dans le cursus) sont proposées en français.
- Tout candidat ayant obtenu le Baccalauréat technique peut être admis, mais aura préalablement à valider les cours suivants : Mathématiques – Physique – Chimie – Biologie.
- En vertu du décret no 8590, du 09/08/2012, relatif au passage du diplôme Technique Supérieur (TS) à la Licence académique, tout candidat titulaire d'un diplôme de TS en soins infirmiers, ayant obtenu une moyenne de 12/20 à l'examen officiel de TS, peut être admis au programme de passerelle TS-Licence.

2. Assiduité aux enseignements théoriques

Toutes les formations à l'Université Antonine sont offertes en présentiel. La présence aux cours est obligatoire, conformément à la réglementation générale de l'UA et à la réglementation nationale de l'enseignement supérieur. Un taux d'absentéisme est néanmoins toléré, comme suit :

Pour les matières de premier cycle, le nombre maximum d'absences tolérées est de :

- 9 séances pour une matière dotée de 3 crédits (enseignée en 30 séances, y inclus les examens) ;
- 6 séances pour une matière dotée de 2 crédits (enseignée en 20 séances, y inclus les examens) ;
- 3 séances pour une matière dotée d'un seul crédit (enseignée en 10 séances, y inclus les examens).

3. Assiduité aux enseignements cliniques

Règlement de stage

- L'étudiant est tenu d'accepter et d'accomplir ses stages dans le temps et de la manière indiquée par la direction du Département.
- L'étudiant doit pendant les stages suivre les instructions des responsables du service de soins relatives aux activités pratiques, et attitudes professionnelles.
- Dans les établissements où il est appelé à faire son stage, l'étudiant est tenu aux mêmes obligations que le personnel du service de soins, notamment à la discrétion et au secret professionnel.
- Toute fraude ou tentative de fraude est passible de sanction, à savoir l'annulation du stage concerné, avec traduction devant le Conseil de discipline de l'université.
- Trois gardes de nuit sont exigées en 2^e année ainsi que deux gardes en 3^e année.
- La tenue vestimentaire doit être complète: tenue blanche, badge, chaussures blanches, cheveux courts ou relevés, sans bijoux, ongles courts sans vernis, maquillage discret, barbe rasée, montre trotteuse pour les signes vitaux.
- Les fiches d'appréciation, les rapports de stage et les démarches de soins doivent être déposés dans un délai de 24 heures après la fin du stage sous peine de sanction de la note (réduction de 2 points par jour de retard).
- Durant le stage, ne sont pas autorisés :
 - les visites et la réception des tiers en dehors du service ou dans le service assigné ;
 - la présence à la cafétéria ;
 - la tenue de ville ou une tenue négligée ;
 - le port de la tenue blanche en dehors de l'hôpital.

Assiduité au stage

- Toute absence doit être justifiée par un rapport médical ou une excuse valable. L'étudiant doit aviser avant 8h00 du matin, l'infirmière responsable du service et la responsable académique. Toutes les absences au stage même justifiées, doivent être récupérées dans un délai d'une semaine, sinon elles seront sanctionnées par une récupération double.
- L'assiduité au stage étant en pleine vigueur, **trois absences par semestre** priveront l'étudiant de son droit de passer l'examen pratique semestriel.
- Le stage commence à 7h00 et se termine à 12h00. Quant au stage à plein temps, il est de 7h00 à 17h00 ou à 19h00 avec une demi-heure de pause. L'étudiant doit signer l'heure de l'arrivée et celle du départ sur sa fiche de présence. À la fin du mois de stage, la responsable du service fera l'appréciation de l'étudiant en sa présence.

V. Identification de la formation du 2^{ème} cycle - Master en sciences infirmières

Faculté	Faculté de santé publique
Département programmatique	Département des sciences infirmières
Programme de formation	Master en sciences Infirmières
Cycle d'études	Master - Cycle 2
Secteur disciplinaire des études	Santé - sciences infirmières
Nombre total de crédits de matières à valider à l'issue de la formation	39 crédits

VI. Organisation de la formation du 2^{ème} cycle

1. Introduction

Dans l'optique de l'excellence dans l'enseignement et la promotion de la profession infirmière, ce programme de Master en sciences infirmières tend vers un meilleur déploiement de compétences des professionnels. Ainsi, ce programme contribue au développement des compétences relationnelles, organisationnelles, en leadership, en recherche et en pratique réflexive, afin d'assurer aux patients des pratiques avancées en sciences infirmières, humaines et de qualité. Cette formation permettra l'accès à la formation de doctorat, à être un cadre supérieur dans les établissements de santé ou un enseignant-cadre à l'université.

2. Finalité de la formation

Cette formation permet de développer chez les étudiants une expertise dans la pratique infirmière, d'acquérir des compétences au niveau de la recherche en sciences infirmières et de promouvoir le leadership dans une perspective éthique. Au terme de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- développer des capacités d'analyse et de synthèse dans les différentes situations de soins ;
- approfondir les connaissances des fondements théoriques de la recherche en sciences infirmières en relation avec les résultats probants ;
- exercer un jugement clinique visant l'amélioration continue de la qualité des soins en cohérence avec les valeurs éthiques ;
- assumer un leadership professionnel auprès de l'équipe ;
- contribuer au développement de la pratique, la gestion, la recherche et la formation en sciences infirmières.

3. Maquette de la formation

Matières obligatoires 33/33 cr.		
Code	Matières obligatoires	Crédits
SFAM 202-FC00	Santé familiale et pratique infirmière avancée	3
MRCH 607-FP00	Processus de recherche avancée	3
MRCH 608-FP00	Méthodes de recherche qualitatives	3
ETHI 602-FC00	Éthique et santé	3

STAT 103-FC00	Biostatistiques	3
MRCH 609-FP00	Méthodes de recherche quantitatives	3
DINF 205-FC00	Discipline infirmière et perspectives théoriques	2
SCOM 204-FC00	Promotion de la santé	3
DINF 207-FC00	Rédaction scientifique	1
QUAL 202-FC00	Gestion de la qualité des soins	3
MEMO 602-FM00	Mémoire	6
	Total	33

Matières électives 6/18 cr.		
Code	Matières obligatoires	Crédits
EXCL104-FC00	Examen clinique avancé	3
DINF 206-FC00	Gestion des ressources humaines et matérielles	3
SCOM 205-FC00	Organisation des services de santé	3
PEDA 202-FC00	Formation à la consultation : psychopédagogie	3
SCOM 206-FC00	Éducation pour la santé : recherche et intervention	3
SFAM 203-FC00	Pratiques de Leadership	3
	Total	6
Total formation 39 crédits		

4. Méthodes d'enseignement

Les méthodes d'enseignement au DSI sont centrées sur l'étudiant. À travers les différentes méthodes de cette liste non exhaustive, l'étudiant mobilise le savoir fourni par l'enseignant pour atteindre les acquis d'apprentissage définis dans le syllabus de l'unité d'enseignement :

- exposé magistral ;
- travail de groupe ;
- travail personnel – projet ;
- enseignement interactif ;
- jeux de rôle ;
- études de cas ;
- discussion en groupe ;
- lecture d'articles scientifiques ;
- travaux de recherche.

5. Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation des connaissances par des examens ;
- Évaluation du jugement clinique par les études de cas sur des situations réelles ;
- Évaluation du lien entre la théorie et la pratique à partir des :
 - o discussions en groupe ;
 - o analyses d'articles professionnels.
- Préparation et présentation des exposés en classe ;
- Soutenance des projets de fin d'études.

VII. Règlement des études du 2^{ème} cycle

1. Éligibilité pour la formation et Conditions d'admission

Le programme de Master en sciences infirmières s'adresse aux étudiants francophones titulaires d'une Licence en sciences infirmières ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'admissibilité sera affirmée suite à l'entretien oral, le test d'aptitude en langue française et l'étude du dossier.

2. Assiduité aux enseignements

Toutes les formations à l'Université Antonine sont offertes en présentiel. La présence aux cours est obligatoire, conformément à la réglementation générale de l'UA et à la réglementation nationale de l'enseignement supérieur. Un taux d'absentéisme est néanmoins toléré, comme suit:

Pour les matières de deuxième cycle (hormis la Faculté d'ingénierie), le nombre maximum d'absences tolérées est de :

- 14 séances pour une matière dotée de 3 crédits (enseignée en 30 séances, y inclus les examens) ;
- 9 séances pour une matière dotée de 2 crédits (enseignée en 20 séances, y inclus les examens) ;
- 4 séances pour une matière dotée d'un seul crédit (enseignée en 10 séances, y inclus les examens).

VIII. Évaluation des enseignements par les étudiants

L'évaluation des enseignements par les étudiants est un processus important pour contribuer à leur amélioration. Les étudiants sont invités à effectuer une évaluation des enseignements des matières auxquelles ils sont inscrits à partir de la plateforme Moodle, et ce à la fin de chaque semestre.

IX. Corps enseignant

Dr Gaby MOUKARZEL - Doyen de la Faculté de santé publique
Dre Mona NEHMÉ - Directrice du Département des sciences infirmières
Mme Leyla NADER - Enseignante Cadre – Campus de Hadat-Baabda
Mme Manal ABDALLAH - Enseignante Cadre– Campus de Hadat-Baabda
Mme Nini MIKHAEL - Enseignante Cadre –Campus de Mejdlaya-Zgharta

X. Corps administratif

Mlle Myriam KHOURY - Assistante administrative

XI. Partenariats et Mobilité étudiante

Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none">✓ Hôpitaux<ul style="list-style-type: none">○ Hôpital Sacré-Cœur○ Hôpital St Charles○ Clinique du Levant○ Hôpital Mont-Liban○ Hôpital St Georges des Grecs Orthodoxes○ Hôpital Libanais Geitawi○ Hôpital Gouvernemental de Baabda○ Bellevue Medical Center (BMC)○ Hôpital Psychiatrique de la Croix✓ Centre de santé communautaire<ul style="list-style-type: none">○ Ordre de Malte✓ Écoles<ul style="list-style-type: none">○ Collège des Pères Antonins○ Collège de la Sagesse✓ Garderies<ul style="list-style-type: none">○ Garderie L’Ombael○ Les Calinous○ Garderie de la Sagesse✓ Centres pour personnes âgées<ul style="list-style-type: none">○ Centre Wehbé○ Maison Notre Dame○ Foyer St Georges✓ Ordre des Infirmières et Infirmiers au Liban✓ Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur
Partenaires internationaux	<p>Bi-diplômation dans le programme de Licence en sciences infirmières, avec la Haute École de Léonard de Vinci de Bruxelles associée à l’Université Catholique, de Louvain en Belgique. Ce double diplôme permet à:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ des étudiants de l’UA d’obtenir le diplôme de la Haute École de Léonard de Vinci moyennant une mobilité en Belgique. L’obtention de ce diplôme permettra la libre circulation en Europe ;✓ des étudiants de la Haute École de Léonard de Vinci d’obtenir le diplôme de l’UA moyennant une mobilité vers l’UA. <p>Bi-diplômation dans le programme de Master en sciences infirmières avec l’Université Laval- Québec Canada</p>

